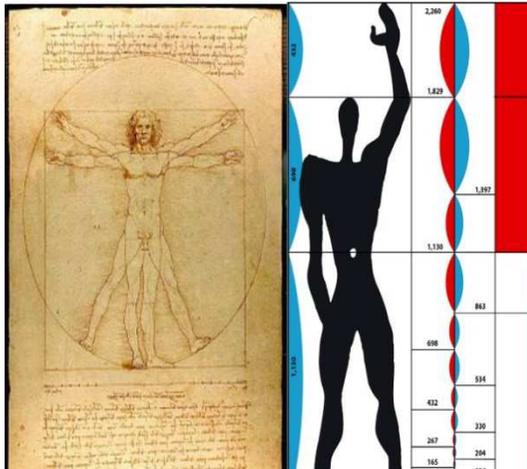




La gouvernance par les nombres est-elle la fin de l'histoire de la statistique ?

Jacky Fayolle
Insee



**Colloque historique et scientifique pour les 70 ans de l'INSEE
29 juin 2016**

*Histoire aujourd'hui, statistiques demain :
regards croisés sur la production et l'usage des statistiques*

Jacky
Fayolle



Insee



L'aboutissement de « l'harmonie par le calcul » ?

■ Le couplage de la modélisation statistique et de l'algorithme

- *“Auparavant, la société s'appuyait sur des textes de lois ; aujourd'hui, de fait, elle s'appuie sur des lois ainsi que sur des algorithmes définis par des multinationales omniprésentes”¹*

■ La thèse critique d'Alain Supiot²:

du gouvernement par les lois à la gouvernance par les nombres:

- *L'évaluation normative par des indicateurs statistiques automatise la transformation des informations en performances et substitue la programmation à la délibération et à la décision démocratiques*
- *La normalité statistique prend le dessus sur la légalité juridique comme prescription de la norme et fondement de l'ordre social*

■ L'exercice réflexif et ouvert de la pratique statistique:
antidote aux abus de la gouvernance par les nombres

1. Stéphane Grumbach, Inria, *Guide du Big Data 2015-2016*

2. Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres. Cours au collège de France*, Fayard, 2015



La longue marche de l'Etat de droit, entre défaillances et résilience

■ Les histoires croisées de l'Etat et de la statistique:

- *La statistique, à la fois outil cognitif de preuve argumentaire et outil politique de justification des décisions publiques*
- *Cette histoire duale interagit avec celle des figures de l'Etat: Etat ingénieur, socialiste, libéral, providence, keynésien, néo-libéral...*
- *“ l'Etat ‘statistique’ a implicitement intégré les idées de Quételet sur l'homme moyen, de Durkheim sur les faits sociaux distincts des faits individuels, de Keynes sur la spécificité des dynamiques macroéconomiques ”¹*

■ Loi et nombre : proie et prédateur ?

- *L'usage normatif des nombres grandit au fil du temps : rendre compte, administrer, juger, légiférer...*
- *La rationalité utilitaire et calculatoire agrège, par la planification ou le marché, les intérêts particuliers et prétend dominer la loi comme fondement de l'ordre*

1. Alain Desrosières, *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*, Mines Paris Tech, Les Presses, 2008



Les incarnations protéiformes de la gouvernance par les nombres

■ L'Etat constructiviste, façon soviétique

- *Asservissement du droit, dépérissement final de la statistique*
- *Morale: la préséance du Droit indispensable pour la crédibilité statistique*

■ L'Etat providence "philadelphien"

- *Une technocratie du nombre inspirée par l'esprit de Philadelphie*
- *La développement de la statistique publique orienté par "l'ardente obligation" de la planification indicative*
- *Humanisation de la loi des grands nombres ou massification des modes de vie?*
"les progrès de la quantification sont allés de pair avec le projet d'un droit uniforme et universel" ¹

■ "L'anarcho-capitalisme ultra-libéral" :

- *Le marché des lois les dévalorise par rapport aux contrats privés*
- *La gouvernance par les nombres diffuse dans le management privé et public*

1. A. Supiot, *La gouvernance par les nombres*, Fayard, 2015, p.153



Un concept total, une pente fatale ?

■ Des énoncés sans recours sur l'opacité de la statistique ¹ :

- *La gouvernance par les nombres plonge dirigeants et dirigés dans “ une représentation chiffrée du monde déconnectée de l'expérience ”*
- *la qualification statistique “ s'opère dans l'ombre et n'est pas soumise à des règles procédurales comparables à celles de la qualification juridique ”*
- *“ La statistique élabore des énoncés qui échappent à la réflexivité du langage et acquièrent par là même une puissance dogmatique particulière ”*
- *“ Pour être légitime en matière de sciences sociales, la quantification doit être limitée à ce qui peut être exactement dénombré et ne jamais s'autoriser des modélisations qui extrapolent des lois générales à partir de mesures partielles d'ensemble de faits hétérogènes ”*

1. A. Supiot, *La gouvernance ...*, respectivement aux pp. 246, 140, 141, 155



Les ressources des statisticiens face aux impasses de la gouvernance par les nombres

■ Des pratiques statistiques plus ouvertes et pluralistes

- *La qualification statistique s'est ouverte à la délibération démocratique*
- *Le nombre et le calcul n'épuisent pas la gamme des techniques statistiques: enquêtes et sondages, mesures, analyse des données, tests économétriques...*
- *L'usage de ces techniques est dense en controverses sur la mesure des faits et le test des hypothèses: pluralisme des pratiques statistiques*

■ Une statistique plus réflexive et moins régaliennne

- *Tradition moderne de réflexivité lucide des statisticiens : il ne suffit pas que le fait soit chiffré pour être établi*
 - *Le statisticien choisit, en amont, les unités à observer et les nomenclatures qui les classent, et en aval, les modes d'analyse des phénomènes mesurés: poids de l'histoire, des conventions, des modes sur ces choix*
 - *Une émancipation de la statistique publique à l'égard de l'arbitraire régalien, gouvernée par un corpus de règles nationales et européennes*
-

Jacky

Fayolle



Insee



Vers une nouvelle alliance du juriste et du statisticien ?

■ Ne pas tout mettre sur le dos des nombres :

- *La gouvernance par programmation technocratique recouvre ou masque des conflits politiques sous-jacents (ex: politiques de santé)*
- *L'appropriation critique et pluraliste de l'information statistique contribue à la délibération démocratique sur ces enjeux*

■ Des maximes à partager ¹ :

- *“ La gouvernance par les nombres confère un pouvoir immense à ceux qui concourent à leur fabrication, dès lors que cette fabrication est conçue comme relevant d'un savoir technique échappant à tout débat contradictoire ”*
 - *“ Le bon usage de la quantification suppose un sens de la mesure, que le droit peut contribuer à maintenir ou à restaurer, en imposant le respect du principe du contradictoire dans l'élaboration et l'interprétation des nombres affectés d'une force normative ”*
- **Les *big data* incitent au travail conjoint des juristes et des statisticiens**
-

1. A. Supiot, *La gouvernance ...*, respectivement aux pp. 240 et 412.